



Communiqué de presse de M. Jean-Pierre BLAZY
Maire de Gonesse
Président de Ville et Aéroport

Gonesse, le 12 février 2019

**Le T4 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle
ne peut être réalisé sans mesures d'accompagnement**

Alors que s'ouvre aujourd'hui la phase de concertation préalable sur le projet de nouveau terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle et compte-tenu de son impact environnemental et sanitaire, Jean-Pierre BLAZY demande que des mesures d'accompagnement soient discutées avec l'État sur l'ensemble des sujets : gouvernance territoriale, politique aéroportuaire, emploi et formation, desserte de transports publics de qualité vers et sur la plate-forme, protection de la santé des populations riveraines, réforme du dispositif d'aide aux riverains, réglementation renforcée des vols de nuit avec l'adoption de mesures de restriction opérationnelles du trafic entre 23 heures et 05 heures sur le modèle de Francfort, correction de l'inégalité territoriale sur les opérations de renouvellement urbain en zone C du Plan d'Exposition au Bruit.

A la faveur de cette concertation et face aux insuffisances du dossier du maître d'ouvrage, il demande que des expertises soient engagées sur la question de l'emploi et de la formation sur le territoire aéroportuaire auprès de l'Insee ; sur la question de l'impact sanitaire du trafic aérien, et suite à l'étude de Bruitparif qui démontre que les riverains situés dans les zones aéroportuaires sont les plus exposés avec jusqu'à 3 années de vie en bonne santé perdue, il souhaite que le Ministère de la Santé soit saisie ; sur le phénomène de congestion au sol suite à la mise en service du nouveau terminal 4 il souhaite que la DGAC communique l'étude qu'elle a engagée.

Pour Jean-Pierre BLAZY il n'est pas question de reproduire l'échec des promesses non tenues relatif à l'accompagnement de l'extension de l'aéroport décidée en 1997 avec la création d'un deuxième doublet de pistes. Une enquête épidémiologique figurait dans ces mesures d'accompagnement mais on l'attend toujours.

Il rappelle la nécessité de traiter ensemble la régulation économique et la régulation environnementale. Selon lui, les progrès technologiques (réduction du bruit à la source et renouvellement des flottes) ne permettront pas d'éviter à l'horizon 2035-2040 le mur de la capacité. En outre, l'augmentation de l'emport moyen va atteindre un seuil. Si une telle régulation ne se fait pas, c'est la question de la sécurité aérienne qui sera posée.

Alors que suite à l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement entend concentrer toujours plus de trafic sur Paris au détriment des régions et prévoit de faciliter l'accès aux aéroports parisiens depuis Nantes, que le groupe Aéroports de Paris est en voie de privatisation (projet de loi Pacte), Jean-Pierre BLAZY met en garde contre la tentation du gigantisme aéroportuaire dans une région densément peuplée où l'impératif de protection de la santé des populations riveraines doit être l'objectif premier.

Contact presse

Romain Eskenazi, Directeur de la communication / Mairie de Gonesse (06.85.05.72.66)